
**GUIDE
NATIONAL SUISSE
POUR LE TOURNAGE
DES SCÈNES INTIMES**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Objectifs

Cadre général et processus

1. Concepts clés

1.1 Les scènes intimes

1.2 Le consentement

1.3 La coordination d'intimité

1.3.1 Qualifications requises pour la coordination d'intimité

1.3.2 Engagement d'un.e coordinateur.rice d'intimité

2. Préproduction

2.1 Castings

2.2 Engagement des interprètes

2.3 Une fois les interprètes recrutés

2.4 Répétitions

3. Tournage

4. Postproduction

5. Commercialisation et marketing

Crédits

INTRODUCTION

Ce guide présente les standards fondamentaux de l'industrie cinématographique suisse pour le tournage de scènes intimes. Il est destiné à informer et à orienter les sociétés de production ainsi que les départements techniques et artistiques d'une équipe de tournage.

Il décrit également le rôle, les compétences ainsi que les outils pour travailler avec les coordinateur.rices d'intimité. Il ne se substitue pas à la présence d'un.e coordinateur.rice d'intimité sur un plateau de tournage.

Il est le fruit d'un travail collectif, initié et réalisé par des personnes issues d'horizons divers et représentatives des métiers de l'industrie du cinéma et des régions de Suisse. Il a été rédigé par des coordinatrices d'intimité suisses.

Ce guide propose un cadre de travail général pour les scènes intimes lors de la préproduction, du tournage et de la postproduction. Il explicite également des concepts importants dans ce contexte tels que « le consentement » ou « une scène intime ».

OBJECTIFS

- Offrir à l'industrie du cinéma suisse un cadre de travail propice aux contenus intimes et équivalent aux standards internationaux
- Traiter les scènes intimes avec la même rigueur que les scènes à risque nécessitant l'intervention d'un expert (par exemple les scènes de cascade)
- Proposer un cadre de travail spécifique au contexte de l'industrie du cinéma suisse afin de sécuriser les interprètes et les équipes techniques qui travaillent sur les scènes intimes en plaçant le consentement au cœur du travail
- Encourager l'industrie de cinéma suisse à envisager le travail avec des coordinateur-rices d'intimité comme un processus créatif et dynamique qui rend possible une réflexion autour des représentations de la sexualité et d'ouvrir le champ des possibles.

CADRE GENERAL ET PROCESSUS

1. Concepts clés

Les concepts clés du travail sur les scènes intimes sont expliqués dans la section suivante.

1.1 LES SCENES INTIMES

La notion d'intimité englobe de nombreux domaines. Les scènes suivantes sont considérées comme intimes selon les normes internationales. Cette sélection n'est pas exhaustive :

- La nudité ou semi-nudité (sous-vêtements visibles, un seul côté couvert)
- Scène incluant des baisers (simulés ou réels), des contacts simulant la tendresse physique (caresses), des contacts avec les parties intimes, le retrait des vêtements
- Actes sexuels simulés qu'ils soient pratiqués seul.e ou en interaction avec d'autres personnes
- Violence simulée à caractère sexuelle (physiques ou verbales)
- Scènes liées à la gynécologie (ex : examens médicaux, interruptions de grossesse, accouchements, allaitement)
- Scènes avec de nombreux figurants, appelés à réaliser des actions érotisées ou à connotation explicite
- Scènes où le personnage se trouve dans une situation vulnérable, ou est exposé – physiquement, mentalement ou socialement – à des pression, contraintes ou humiliations.

1.2 LE CONSENTEMENT

Le travail de coordination de l'intimité repose sur des processus fondés sur les principes du consentement. A cette fin, l'objectif est de recueillir de manière appropriée le consentement des interprètes concernant ces scènes tout au long du processus de production.

Le consentement est défini comme la volonté d'accepter, en toute connaissance de cause, une action précise, limitée dans le temps et dans l'espace. Pour que le travail sur une scène intime soit véritablement consensuel, il est indispensable que ce consentement puisse être retiré à tout moment.

Pour donner son accord à une scène, l'interprète doit être pleinement informé.e de l'action exacte qui sera représentée et du contexte précis – tant dans le scénario (histoire, émotions, relations) qu'en dehors (impact émotionnel, enjeux personnels ou professionnels). Cela inclut les limites temporelles et spatiales de la scène ainsi que son cadre narratif et humain à l'intérieur comme à l'extérieur du script.

Il est également important que l'interprète dispose d'un temps suffisant pour réfléchir à sa décision, car la pression temporelle ou le stress peuvent altérer sa capacité à donner un consentement libre et éclairé. Un travail basé sur le consentement favorise en outre le dialogue, la participation active et l'autonomie des interprètes tout au long du processus de création.

Il est important de garder à l'esprit que certains rapports de pouvoir sur un plateau de tournage peuvent rendre plus difficile l'obtention d'un consentement véritablement libre et éclairé.

De plus, le concept de consentement évolue dans le temps, varie selon les cultures, et peut être influencé par des sensibilités spirituelles ou religieuses. Il peut donc être utile de faire appel à des expert-es, comme les coordinateur-rices d'intimité, afin de gérer les subtilités propres à chaque situation en tenant compte des structures de pouvoir présentes sur le lieu de travail.

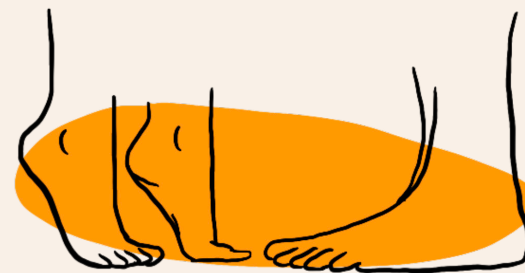
1.3 LA COORDINATION D'INTIMITÉ

Les coordinateur.rices d'intimité sont des professionnel.les spécialisé.es dans les représentations de l'intimité et des actes sexuels simulés. Ils et elles sont experts en évaluations des risques, en consentement, en mouvement et en chorégraphie et leur approche est résolument créative. La coordination d'intimité contribue à déconstruire les dynamiques de pouvoir sur les plateaux de tournage et agit comme un appui expert pour les scènes intimes. Elle accompagne ces scènes tout au long du processus de production d'un projet audiovisuel de la préproduction à la post-production. Ce travail nécessite une préparation minutieuse¹.

- A l'instar de la coordination des cascades, les personnes responsables de la coordination d'intimité ont suivi une formation complète et certifiée auprès d'organisations reconnues. Les coordinateur.rices d'intimité assument deux missions fondamentales : d'une part, ils et elles soutiennent la vision créative de la réalisation ; d'autre part, ils et elles conseillent la production en matière de sécurité physique et émotionnelle des interprètes, tout en assurant la communication avec l'ensemble de l'équipe technique et artistique.

¹Les coordinateur.rices d'intimité ne sont pas des coachs en intimité, un terme désignant les professionnels spécialisés dans les relations intimes réelles entre des personnes dans un contexte privé.

- Les coordinateur.rices d'intimité peuvent également être une ressource créative pour une représentation plus authentique et inclusive de la sexualité et peuvent être sollicitées à cette fin par la réalisation.
- Les coordinateur.rices d'intimité sont chef.fes de leur département et engagé.es par les productions pour s'occuper du bon déroulement des scènes intimes. Ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les différents départements et facilitent les échanges entre les interprètes, les réalisateur.rices, la production, le département costume, maquillage, coiffure et tout autre département nécessaire au bon déroulement de la scène



1.3.1 QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA COORDINATION D'INTIMITE

La coordination d'intimité est un travail sensible et délicat qui nécessite des savoir-faire et des savoir-être pointus. Les coordinateur-rices d'intimité doivent avoir terminé une formation complète.

Une formation complète doit être composée de :

- Au moins 80 heures de théorie et 24 heures de cours en présentiel dispensés par un institut de formation accrédité par la SAG-AFTRA², ou dirigé par des coordinateur-rices d'intimité expérimentés. La formation peut aussi être proposée par d'autres établissements mais doit obligatoirement couvrir, de manière vérifiable, l'ensemble des domaines suivants :
 - o Consentement
 - o Chorégraphie et mouvement
 - o Diversité de genre et d'identités sexuelles
 - o Résolution de conflit
 - o Travail avec les mineurs
 - o Biais et anti-discrimination
 - o Traumatismes et pratiques professionnelles sensibles aux traumatismes
 - o Santé sexuelle dans le cadre professionnel des scènes d'intimité simulée

- o Compétence interculturelle
- o Identification des dynamiques de pouvoir
- o Témoins et capacité d'intervention³
- o Connaissance des sous-vêtements techniques d'intimité
- o Techniques de simulation pour les scènes intimes y compris les techniques de respiration et de voix
- o Prévention du harcèlement
- o Travail avec les personnes en situation handicap
- o Documentation et protocoles relatifs à la pratique de la coordination d'intimité qui inclut toutes les tâches d'un chef de poste.

- Avoir de l'expérience sur un plateau de tournage
- Connaître le jeu d'acteur.rice, la mise en scène et le travail corporel
- Être titulaire d'un diplôme de premiers secours en santé mentale
- Avoir le sens des responsabilités et de la rigueur, et être en mesure de fournir les documents, protocoles, rapports et informations requises
- Être en mesure de présenter un casier judiciaire vierge et/ou certificat de bonne vie et mœurs.

Actuellement, seule la SAG-AFTRA pratique un contrôle de qualité sur les formations destinées aux coordinateur.rices d'intimité.

²Screen Actors Guild–American Federation of Television and Radio Artists, Stand 2025. <https://www.sagaftra.org/contracts-industry-resources/report-discrimination/intimacy-coordinator-resources/training-program>.

³Équivalent anglais de « Bystander Intervention » ; il s'agit des compétences permettant d'utiliser des méthodes éprouvées pour intervenir, en tant que témoin, dans des situations abusives ou discriminatoires, sans se mettre soi-même en danger.

1.3.2 ENGAGEMENT D'UN.E COORDINATEUR.ICE D'INTIMITE

Si un scénario contient des scènes intimes, il est recommandé de faire appel à un.e coordinateur.rice d'intimité dès la préproduction, afin qu'il/elle dispose de toutes les informations nécessaires pour réaliser le mandat qui lui a été confié.

La production doit vérifier si le ou la coordinateur.rice d'intimité couvre toutes les qualifications mentionnées ci-dessus et peut en exiger la preuve.

2. Préproduction

Afin de garantir à un environnement de travail respectueux et aussi sûr que possible, la production doit identifier les scènes intimes présentes dans le scénario ou confier cette tâche à un.e coordinateur.rice d'intimité. Le/la coordinateur.rice d'intimité est chargé.e d'établir une évaluation des risques fondée sur le scénario, la vision créative de la mise en scène et de la direction de la photographie, ainsi que sur l'ensemble des informations fournies par la production, et par les départements techniques et artistiques.

La production a la responsabilité de communiquer les protocoles de plateau fermé⁴ sur les feuilles de service. Ces protocoles peuvent être créés par le/la coordinateur.rice d'intimité ou la production en collaboration avec le/la coordinateur.rice d'intimité. Il est de la responsabilité de la production de prévoir un protocole anti-harcèlement. Le/la coordinatrice d'intimité peut également contribuer à le créer.

⁴Voire section « 3. Tournage »

2.1 CASTINGS

Recommandations pour les castings :

- Les scènes intimes ne doivent pas faire partie du matériel proposé au casting. Si le rôle fait l'objet de scènes de nudité ou de sexe simulé, les candidat.es doivent être informé.es par écrit, dès l'invitation au casting et au moment de la candidature, du contenu spécifique et de son contexte
- Les castings ont lieu dans des espaces professionnels, jamais privés (ni chambres d'hôtel, ni logements personnels, etc.)
- Il n'est jamais demandé aux candidat.es de se dénuder, de simuler un acte sexuel ou d'échanger un baiser. Si une scène requiert ce type d'action, des alternatives doivent être envisagées afin de respecter les limites personnelles de chacun.e et de garantir un cadre de travail professionnel.



2.2 ENGAGEMENT DES INTERPRÈTES

- Au moment de l'engagement, l'interprète doit être en possession du scénario et connaître toutes les informations utiles concernant les scènes intimes qu'il/elle devra jouer. Si le scénario n'est pas disponible dans sa totalité, la production doit fournir toute l'information utile sur les scènes intimes et leur contexte
- Une fois que l'interprète est informé.e et pleinement conscient.e des exigences du rôle, il ou elle peut prendre une décision éclairée quant à sa participation à la production
- La nature des scènes intimes ainsi que le degré de nudité prévus sont soumis au consentement de l'interprète. Ce consentement, qui est spécifique, doit être donné séparément pour chaque scène. Si nécessaire, le ou la coordinateur·rice d'intimité peut proposer à la production et aux interprètes concerné·es de formuler une annexe au contrat avec un langage approprié
- En cas de recours à une doublure, l'interprète doit être consulté.e et donner son accord sur les actes intimes qu'elle réalise et son niveau de nudité. La doublure doit elle-même donner son consentement
- Les figurant.es, les doublures et les doublures lumière sont soumi.es aux mêmes directives concernant les scènes intimes. Ils et elles ont droit au même accompagnement que les interprètes.
- Toute modification ou réécriture des scènes intimes doit être approuvée d'un commun accord par toutes les parties.

2.3 UNE FOIS LES INTERPRETES RECRUTES

- Il est essentiel que les interprètes puissent discuter avec le ou la metteur.ice en scène en amont du tournage concernant la nudité et l'intimité contenues dans les scènes. Selon un standard international, il est préconisé un minimum de 48 heures avant le tournage
- La production mettra en relation les interprètes et/ou leurs agent.es avec le ou la coordinateur.rice d'intimité, afin qu'il ou elle puisse mener des entretiens individuels. Ces échanges auront pour but de clarifier les scènes et de proposer un espace confidentiel permettant aux interprètes d'exprimer leurs préoccupations et leurs limites
- Les limites exprimées par des interprètes sont ainsi clairement définies avant le tournage des scènes intimes et peuvent donc être prises en compte.

2.4 RÉPÉTITIONS

- La plupart des scènes intimes requièrent des éléments chorégraphiques ou une chorégraphie complète. Les répétitions se déroulent dans un cadre professionnel, avec les interprètes habillés.es et, selon les besoins, équipés.es de sous-vêtements techniques d'intimité, en présence d'un.e coordinateur.rice d'intimité
- Si la scène comporte des simulations de violences sexuelles, un.e régisseur.euse de cascades doit également participer à la chorégraphie et aux répétitions.

3. Tournage

- Lors du tournage d'une scène intime, il est nécessaire d'appliquer un protocole de « plateau fermé ». Ce terme signifie que seules les personnes nécessaires au tournage de cette scène intime sont présentes. Les moniteurs ainsi que les dispositifs audios de retour sont éteints, à l'exception de ceux utilisés par les personnes présentes sur le plateau. Il est de la responsabilité de la production de mentionner le "plateau fermé" sur la feuille de service et de veiller à son application. La création de ce protocole peut se faire par le/la coordinateur.ice d'intimité ou par la production en collaboration avec lui/elle
- La responsabilité de la mise en œuvre des protocoles incombe à la production
- La prise d'images avec des appareils personnels est interdite pendant les scènes intimes. Les photos de continuité doivent être prises avant et après la scène, jamais pendant

- Toute modification substantielle d'une scène intime doit être annoncée au minimum 48 heures à l'avance (standard international). Si besoin, une annexe au contrat des interprètes peut être créée par le/la coordinateur·rice d'intimité en collaboration avec la production, les interprètes ou leurs agents.es
- Lorsque la scène intime implique de la nudité, les interprètes doivent être couverts (peignoirs) avant, après et entre les prises afin de respecter l'ensemble de l'équipe présente
- Il est recommandé d'utiliser des sous-vêtements techniques d'intimité lors de scènes de nudité ou de nudité partielle. Le/la coordinateur·ice d'intimité collabore et communique avec le département costumes et est une ressource précieuse à ce sujet
- Afin d'éviter le contact direct entre les parties génitales des interprètes, des accessoires appelés « barrières » doivent être utilisés. Le/la coordinateur·rice d'intimité collabore si besoin avec le département costumes
- Si un changement a lieu dans la chorégraphie d'une scène intime, celui-ci doit être discuté et approuvé par les interprètes, le/la metteur·rice en scène et le/la coordinateur·rice d'intimité. Ces changements doivent

- toujours respecter les limites respectives des interprètes
- Par principe, les baisers se font sans langue. Si la réalisation juge toutefois que l'usage de la langue est approprié pour la scène, le consentement des interprètes doit être obtenu, compte tenu du risque accru de transmission de maladies entre les interprètes (un préavis de 48 heures s'applique dans ce cas aussi)
- Si la scène intime implique des violences physiques, le·la coordinateur·rice d'intimité collabore avec un·e régisseur·euse de cascades, également présent·e sur le plateau
- Les mêmes recommandations s'appliquent aux figurant·e·s, doublures et doublures lumière en ce qui concerne les scènes intimes. Ils ou elles ont droit au même accompagnement que les autres membres du casting
- En cas d'utilisation de prothèses pour les parties génitales, les mêmes recommandations et protocoles s'appliquent comme pour les scènes de nudité
- Après le tournage, le·la coordinateur·rice d'intimité offre un échange avec les interprètes et si besoin met à leur disposition des ressources et des outils nécessaires pour un soutien continu.

4. Postproduction

- L'accès aux rushes quotidiens (dailies) des scènes intimes doit être strictement limité et contrôlé par la production. La diffusion de ce matériel ne peut se faire que par le biais d'outils, de canaux et de serveurs sécurisés. Le contenu doit être clairement identifié comme à accès restreint
- Le/la coordinateur·rice d'intimité peut transmettre à la production l'ensemble de la documentation, si souhaité
- Si le matériel audiovisuel comporte des éléments qui dépassent le cadre convenu avec les interprètes, ceux-ci doivent être identifiés comme tels par la production (par exemple par le/la script supervisor et/ou le/la coordinateur·rice d'intimité) et immédiatement supprimés. Ces incidents doivent également être documentés par le ou la coordinateur·rice d'intimité

- Le produit final ne devrait comporter aucun élément outrepassant le consentement et les limites donnés par les interprètes
- En cas d'utilisation d'effets spéciaux numériques afin de modifier l'aspect physique des interprètes, il faudrait que cela fasse l'objet d'un accord par écrit, entre la production et les interprètes et/ou leurs agents.es.



5. Commercialisation et marketing

L'utilisation d'images fixes ou d'extraits de film à des fins promotionnelles pour le projet, lorsque ceux-ci comportent des éléments d'intimité, cette utilisation doit faire l'objet d'un accord écrit entre la production et les interprètes. Cet accord, qui peut être intégré au contrat sous forme de clause additionnelle, doit être discuté avec les interprètes et/ou leurs agents.es et la sélection du matériel doit être approuvée par ceux ou celles-ci.

Ce document est destiné à être réévalué et mis à jour tous les deux ans afin d'intégrer les changements liés à l'évolution des concepts et des pratiques. Nous souhaitons ainsi que ce guide continue à répondre aux exigences internationales et nationales les plus élevées. Nous souhaitons qu'il reflète et accompagne l'évolution de l'industrie cinématographique et de la coordination d'intimité.

CRÉDITS

Nathalie Egea : Création, écriture et traduction du guide.

Coordinatrice d'intimité suisse et internationale (CINTIMA, Los Angeles, formation reconnue SAG-AFTRA), créatrice costume pour le théâtre et le cinéma et co-présidente de Costumières & Cie

Katalin Gödrös : Création, relecture et édition du guide.

Katalin Gödrös est réalisatrice et professeure de réalisation (à l'ifs Cologne). Après des études à l'Académie du cinéma de Budapest, elle fait ses débuts avec « Mutants » à la Berlinale 2002. « Songs of Love and Hate » est présenté en compétition internationale à Locarno. Depuis, elle a réalisé plusieurs téléfilms et séries. « Jakobs Ross » est son dernier long métrage suisse.

Jasmin Gordon : Création, relecture et édition du guide

Réalisatrice d'origine suisse et américaine. Avant d'intégrer le Master de film documentaire de l'Université de Stanford, elle a étudié la littérature et la photographie aux États-Unis et en France. Les Courageux, son premier long métrage de fiction, a célébré sa première mondiale au Toronto International Film Festival (TIFF) en 2024. membre du comité de ARF/FDS, membre du comité de Bern für den Film et membre du comité de l'antenne romande de l'ARF/FDS

Déborah Helle : Ecriture et traduction du guide

Première coordinatrice d'intimité en Suisse (2018), certifiée par IDC à New York (formation reconnue SAG-AFTRA) et coach de jeu. Elle intervient sur des plateaux en France, en Suisse et à l'international, et est spécialisée dans la prévention et la prise en charge des violences traumatiques et interculturelles. Elle est diplômée d'un bachelor en réalisation cinéma (HEAD, Genève) et d'un master en direction d'acteur-ices (Royal Central School of Speech and Drama, Londres).

Désirée Wenger : Ecriture et traduction du guide

Coordinatrice d'intimité suisse-luxembourgeoise, certifiée par KIS (formation reconnue SAG-AFTRA) et metteuse en scène de théâtre. Avec Ximena Sánchez, elle a fondé en 2023 le collectif Intimacy Coordinators and Directors Switzerland (ICDS) et collabore avec des théâtres suisses, des universités, des musées ainsi que sur des tournages en Suisse et à l'étranger. Elle est diplômée d'un master en langues et littératures françaises et anglaises (Université de Lausanne) et d'un master en mise en scène théâtrale (Mountview Academy of Dramatic Arts, Londres)

Consultantes internationales

Michela Carattini :

Dip(Drama), BA(Psych), Mkrim. Australie & Suisse : formatrice accréditée SAG-AFTRA pour la coordination d'intimité, réalisatrice Key Intimate Scenes (spécialisée en compétences culturelles et traumatismes secondaires), professionnelle en santé mentale, comédienne, scénariste, réalisatrice, productrice et coordinatrice d'intimité.

Kasia Szustow :

Coordinatrice d'intimité certifiée internationale (affiliation : Netflix, Sefe Sets, 2022), membre de European Intimacy Practitioners' Guild, facilitatrice pour des processus créatifs surs. Initiatrice et co-auteure du « Guide polonais des scènes intimes ». Elle a vécu à Zurich pendant sept ans (2016-2023) avant de s'installer à Cologne (Allemagne).

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué au projet

Julien Bouissoux, Rachel Braunschweig, Arnaud Buchs, Ayelen Gabin, Mariangela Galvao Tresch, Michael Graf, Martin Joss, Sonia Rossier, Valentina Shasivari, Patrick Tresch, Timo Von Gunten, Flavia Zanon

Et aussi :

Aropa, Asociacion Espanola de Profesionales de la Coordinacion de Intimididad, Cineforum, Costumières & Cie, Solothurn FilmTage

Mise en page, design et illustrations:

Emma Thöni

Ce projet a bénéficié du soutien de:

